

CHARTRE DES ACHATS ECO-RESPONSABLES

Dans le cadre de l'engagement de la collectivité dans le développement durable avec en particulier la signature du Pacte pour la Transition auprès du collectif Villennois, l'achat responsable se doit d'être un levier important de la politique d'achat tel que prévu notamment par les mesures 1 et 18 du Pacte : <https://www.pacte-transition.org/#mesures>

Mesure n°1 - « se doter d'une ambitieuse politique d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales) »

Mesure n° 18 – « impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Dans ce cadre, la Mairie de Villennes-sur-Seine souhaite appliquer une politique d'achats éco-responsables dont les engagements et les attentes sont détaillés dans ce document : la « Charte des Achats Eco-Responsables ». Elle témoigne de notre volonté de renforcer l'intégration dans notre fonctionnement, des enjeux de transition écologique, de sobriété mais également de valoriser l'économie locale, sociale et solidaire.

La Charte des Achats Eco-Responsables a pour vocation d'être un cadre de référence commun pour l'ensemble des équipes (agents et élus) afin de se mobiliser à tous les stades de la démarche d'achat, de l'analyse préalable des besoins à l'élaboration des cahiers des charges.

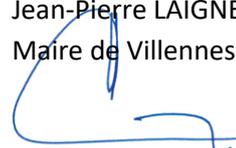
Le développement durable est une notion complexe parfois difficile à appréhender. Agir en faveur du développement durable au quotidien présuppose d'avoir une vision claire et complète de ce qu'il englobe et de ses enjeux. Informer, sensibiliser, former au développement durable facilitera l'appropriation et l'implication des services dans la Charte.

De nombreuses mesures et actions sont déjà mises en œuvre en matière de consommation durable, de préservation des environnements naturels. La démarche d'achat éco-responsable est une démarche progressive. Le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions de la commune seront mesurés à l'aide d'indicateurs permettant de suivre les engagements qui seront présentés aux commissions municipales intéressées.

En utilisant cette charte comme guide, nous nous engageons côte à côte à gravir les marches vers un développement durable, responsable et résilient. Et bien sûr, nous invitons aussi nos fournisseurs, prestataires et partenaires à s'engager, avec nous, dans cette démarche !



Jean-Pierre LAIGNEAU
Maire de Villennes-sur-Seine

A blue handwritten signature of Jean-Pierre Laigneau is written over the printed name.

Thème	Secteur	Objectifs	Priorité	Actions	Statut
Fournitures de bureau et d'entretien	Papier	En moyenne, 75% des déchets de bureau sont du papier. A la mairie de Villennes-sur-Seine ce sont 200 000 feuilles de papier blanc qui ont été consommées en 2021. S'il n'est pas question de ne plus imprimer, le papier doit être utilisé à bon escient. L'objectif est d'appliquer la règle des 3R dans les services : réduire la consommation, réutiliser et recycler le papier.	1	Passer au papier 100% recyclé pour le papier des photocopieurs, pour les enveloppes et le papier à en-tête	
			2	Recycler tous les Magazines stockés dans la réserve.	
			3	Réduire la consommation de papier : - imprimer uniquement ce qui est nécessaire - développer un système de brouillons en utilisant le dos de documents inutiles ou en mettant des bacs de papiers brouillons à disposition - imprimer les documents recto-verso - réduire la taille de police ou des images insérées - Utiliser le mode « éco » des imprimantes pour économiser de l'encre.	
			4	Dématérialiser les procédures et développer la signature électronique (pour les bons de commande, marchés, actes, etc.)	
	Plastique	Signataire de la Charte « Fleuve sans plastique », la commune s'est engagée à réduire sa consommation de plastique en éliminant la consommation de plastique à usage unique et en limitant l'achat de produits plastiques	1	Remplacer les stylos par des stylos en plastique recyclés/recyclables ou par des stylos rechargeables.	
			2	Remplacer les pochettes plastiques en coin par des pochettes en coin cartonnées (avec fenêtre pour les services pour lesquels c'est indispensable).	
			3	Remplacer les surligneurs par des surligneurs crayons ou surligneurs à base d'eau.	
	Entretien	L'objectif est de permettre au personnel d'utiliser des produits non toxiques pour l'environnement et pour leur santé tout en réduisant le suremballage qui accompagne les produits.	1	Acheter des produits d'entretiens éco-certifiés, non toxiques et non irritants (ex : à base de vinaigre blanc)	
			2	Acheter des tablettes de lave-vaisselle éco-certifiées	
			3	Acheter des produits sans emballage plastique	
			4	Acheter des essuie-tout, papier toilettes et mouchoirs recyclés, biodégradables et recyclables	
			5	Remplacer les sacs poubelles par des sacs poubelles biodégradables (en fécule de maïs ou de pomme de terre notamment)	

Thème	Secteur	Objectifs	Priorité	Actions	Statut
Petits équipements	Mobilier	Réduire l'achat de produits neufs, ayant un fort impact carbone et valoriser l'économie sociale et solidaire via le remploi	1	Privilégier un mobilier recyclé, de marque française ou d'occasion (fauteuils, bureaux...ex CAMIF)	
			2	Acheter davantage de mobilier en bois recyclé ou à minima éco-certifié PEFC (certificat optimal présentant des garanties environnementales et d'approvisionnement) ou FSC (certificat optimal présentant des garanties environnementales, sociales et d'approvisionnement). Aucun achat de bois non certifié ou ne venant pas d'Europe.	
	Accessoires	Dans le cadre de la démarche « Fleuve sans plastique » et afin de répondre à notre objectif de respect des trames noires (engagement 8 du Pacte pour la transition)	1	Supprimer le plastique : choisir des matières durables comme l'inox, le métal (exemple : poubelle, rangements etc.)	
			2	Opter pour des lampes plus écologiques : LED de faible intensité pour respecter les trames noires, éclairage solaire...	
	Espaces verts et Pôle technique	Développer l'économie locale sociale et solidaire	1	Favoriser au maximum la valorisation et le recyclage sur la commune puis si nécessaire achat, favoriser les matières premières (terreau, plantes vivaces, arbustes, bulbes) d'origine locale (IDF notamment)	
			2	Privilégier l'achat de vêtements en textiles recyclés et/ou textiles naturels biologiques pour les uniformes.	
			3	Opter pour une utilisation de pneumatiques rechapés ou rechapables pour les flottes de véhicules lourds.	

Thème	Secteur	Objectifs	Priorité	Actions	Statut
Numérique	Matériel informatique	<p>La loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire engage d'ailleurs à partir de 2021 les personnes publiques à réduire la production de déchets. En matière de numérique, la commande publique devra prendre en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'informatique (machines, matériel et fourniture informatique, terminaux ordinateurs, accessoires...) : 20% des produits devront parvenir de réemploi ou de la réutilisation. - Pour la téléphonie (téléphones mobiles, téléphones fixes) : 20% des produits devront également parvenir de réemploi ou de la réutilisation. 	1	Privilégier l'achat d'appareils multifonctions afin de réduire le nombre de produits achetés. Choisir par exemple un appareil ayant les fonctions de scanner, imprimante et photocopie plutôt que trois appareils différents.	
			2	Définir les réels besoins des agents et acheter le matériel correspondant en se posant les bonnes questions (ai-je besoin d'un équipement aussi performant, d'un écran aussi large, d'une batterie aussi puissante ?)	
			3	Développer l'achat de fournitures et équipements issues d'entreprises françaises (ordinateurs, téléphones...)	
			4	<p><u>Acheter du matériel de préférence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'occasion : il s'agit de privilégier l'achat de matériel réutilisé ou réemployé ce qui pour rappel doit représenter 20% des achats. - Eco-labellisé : Plusieurs ecolabels existent pour le matériel numérique. - Eco-conçus pour qu'ils soient performant en teneur de consommation, et réparable, permettant notamment d'allonger la durée de vie des équipements. - Sans obsolescence logicielle 	
	Maintenance	<p>Essayer de diminuer ses impacts environnementaux durant tout le cycle de vie d'un matériel. La première phase c'est bien sûr le développement, suivie de son utilisation, puis éventuellement de sa fin de vie. Le but est de faire en sorte que notre empreinte environnementale soit la plus petite possible à tous ces niveaux !</p>	1	Choisir des fournisseurs pour l'électricité 100% renouvelable	
			2	Vider régulièrement les boîtes mail https://ecodecoration.fr/blog/trier-boite-mail/	
			3	<p>Allonger la durée de vie du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En réparant nos équipements dès que possible - En réutilisant tout ce qui peut l'être <p>En recyclant correctement tout ce qui ne peut pas être réutilisé (recyclerie, revente, achat d'occasion...)</p>	
			4	Refonte du site internet vers un site web éco-conçu plus vertueux	

Thème	Secteur	Objectifs	Priorité	Actions	Statut
Cérémonie et Evènements	Plastique	Signataire de la Charte « Fleuve sans plastique », la commune de Villennes-sur-Seine s'est engagée à réduire sa consommation de plastique en éliminant la consommation de plastique à usage unique et en limitant l'achat de produits plastiques (grâce à des alternatives plus écologiques).	1	Supprimer l'utilisation de produits à usage unique : - Fournir en gourdes inox les agents et élus - Ne plus acheter de gobelets en plastique pour la fontaine à eau - Ne plus acheter de « vaisselle jetable » : paille, touillette, couverts... - Utiliser une vaisselle lavable (tasses, cuillères...)	
			2	Acheter des produits sans emballage plastique - Privilégier les bouteilles en verre pour les boissons. - Privilégier le carton ou les produits non emballés pour les aliments	
			3	Remplacer les sacs poubelles par des sacs poubelles biodégradables	
			4	Pour la signalétique (panneaux, banderoles, affiches etc.) : privilégier des supports fabriqués à partir de matériaux 100% recyclés et durables (réutilisables d'une année sur l'autre).	
	Alimentation	Développer des circuits courts en privilégiant les produits issus de production locale, régionale ou nationale pour les besoins de la mairie et de la commune. Cela suppose de réduire le nombre d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs afin d'avoir un impact social et environnemental le plus positif possible.	1	Acheter des boissons et des aliments locaux pour les évènements internes ou externes de la mairie. - privilégier les producteurs locaux franciliens pour les jus, cidres et bières (bouteilles en verre) - chercher de nouveaux fournisseurs répondant aux priorités fixées (boulangerie bio par exemple). - Prioriser les marques de produits français et bio si achat nécessaire en supermarché	
			2	Regrouper tous les achats alimentaires de la mairie (correspondant à deux services différents) dans une commande unique pour diminuer l'émission de GES.	
			3	Acheter des produits alimentaires bio prioritairement français ou frontaliers	
	Décoration	Signataire de la Charte « Fleuve sans plastique », la commune s'est engagée à réduire sa consommation de plastique en éliminant la consommation de plastique à usage unique et en limitant l'achat de produits plastiques	1	Acheter des goodies durables et responsables (tote bags en chanvre, carnet de notes en liège, kit de plantation, crayon à planter...) idéalement made in France et si possible local (Yvelines, IDF)	
			2	Pour la décoration, privilégier des éléments durables et réutilisables (nappe lavable, objets de décoration, etc.)	
			3	Acheter des confettis en papier recyclé uniquement	
			4	Ne plus acheter de ballons ni éléments de décoration en plastique	